

L'an deux mille quinze, le 5 octobre à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 29 septembre 2015, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LAVILLE, Maire.

Présent(e)s : M. LAVILLE - Mme MANDON - M. LOUBIER - Mme BALICHARD
M. FAGONT - Mme SOARES - M. NAVARRE - M. MATHIEU - Mme ALAPETITE
M. FLOQUET - Mme SIMEON - M. VERGNE - Mme COUTANSON - Mme MATHEY
M. THABEAU - M. PRADIER - Mme GUILLEMAT - M. ESPINASSE - Mme BEURIOT
M. BERNARD

Excusés ayant donné procuration :

M. COURTINE	à	M. MATHIEU
Mme PIRONIN	à	Mme SIMEON
Mme CHETTOUH	à	Mme GUILLEMAT

Excusés :

M. MARTINEZ - Mme MAHAUT

Absente : Mme CHASSAGNOL

Secrétaire de séance : Mme COUTANSON

Ouverture de la séance : 20 heures 05.

M. Le Maire présente le compte-rendu de la séance du 31 août 2015, qui est approuvé à l'unanimité sans modification.

FINANCES

Affectation Compte Administratif 2014

M. Loubier expose les différentes actions proposées par la commission des finances du 15 septembre 2015, dans le cadre de l'affectation du CA. Le solde, constaté au Conseil Municipal du 23 juin 2015, a été inscrit en excédent reporté pour un montant de **705 784.08 €**.

Chaque action est détaillée par l'Adjoint qui suit le dossier

Action N°1 :	Rénovation énergétique du CCAS (complétée par l'enveloppe durable pour 1 350.00 €)	4 650.00 €
Action N°2 :	Télégestion François Beytout	18 040.00 €
Action N°3 :	Travaux école Claude Félix	28 301.29 €
Action N°4 :	Achat du Véhicule	15 000.00 €
Action N°5 :	Réservation d'une enveloppe pour budget du personnel	10 000.00 €
Action N°6 :	Pôle enfance - Réservation d'une enveloppe de	600 000.00 €
Action N°7 :	Acquisition d'urgence de matériel pour les services techniques	25 000.00 €
Reste non affecté :		4 792.79 €

Ecritures comptables :

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES	
2313 Travaux	- 50 991.29 €
2182 Matériel de transport	- 15 000.00 €
2183 Matériel	- 25 000.00 €
SOIT TOTAL DEPENSES	+ 90 991.29 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES	
002 Excédent reporté	- 90 991.29 €
SOIT TOTAL RECETTES	+ 90 991.29 €

SOLDE EN EXCEDENT REPORTE AU 5 OCTOBRE = 614 792.79 € dont :

Pôle enfance = 600 000 €

Réserve enveloppe budget du personnel 10 000 €

Non affecté – 4 792.79 €

Vote : Unanimité

Décisions modificatives

M. Loubier poursuit en expliquant les virements de crédits suivants pour financer les opérations suivantes :

Chaudière par le développement durable

Section d'investissement

020 dépenses imprévues (enveloppe développement durable)	- 11 350.00 €
2313 travaux (financement en partie de la chaudière)	+ 11 350.00 €

Vote : Unanimité

Travaux arrosage du stade

Afin d'utiliser l'eau de pluie il a été installé une pompe pour arroser le stade (18 000 €)

Section investissement

020 Dépenses imprévues	- 18 000 €
2315 Marché à bon de commande	+ 15 300 €
2313 Travaux	+ 2 700 €

Vote : Unanimité

Travaux et acquisitions diverses

- Déplacement de réseaux dans le cadre de l'opération NEXITY : 16 212 €
- Achat du bureau de la coordinatrice petite enfance : 1 890 €
- Achat lits supplémentaires école maternelle : 1 082 €

Section investissement

204 Subvention d'équipement	- 15 000.00 €
2313 Travaux	- 4 184.00 €
TOTAL	- 19 184.00 €

2315 Marché bon de commande	+ 16 212.00 €
2183 Matériel	+ 2 972.00 €
TOTAL	+ 19 184.00 €

Vote : Unanimité

PÔLE PETITE ENFANCE

Lancement de l'étude de faisabilité

M. Mathieu rappelle les enjeux, les étapes et la démarche de ce projet, formalisés dans un cahier des charges qui permettra de lancer l'étude de faisabilité.

Les Elus échangent sur l'importance de ce dossier, qui est la réalisation essentielle du mandat actuel, tant dans sa finalité que dans la mise en œuvre de formes de concertation réelles et novatrices avec les habitants.

Il est proposé une formalisation de ce projet au Conseil Municipal pour acter son démarrage par le lancement de l'étude de faisabilité.

Vote : Unanimité

URBANISME

Modification numéro 1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'AULNAT

Mme Mandon explique les modalités du déroulé de la première modification du PLU engagée en juillet 2015, pour englober trois objectifs :

- adapter le règlement d'urbanisme en matière d'aspects
- améliorer le développement économique sur la ZAC des Ronzières
- intégrer des dispositions en faveur de l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments.

Aucune observation n'a été formulée lors de l'enquête publique. L'Etat a transmis une remarque qui sera prise en compte.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification comme présentée.

Vote : Unanimité

Suppression de la partie Habitat de la ZAC des Ronzières

Mme Mandon poursuit en reprenant rapidement l'historique de la ZAC des Ronzières.

Aujourd'hui, les équipements publics ayant été réalisés et les lots destinés à l'habitat commercialisés, il convient de procéder à la suppression de la ZAC partie HABITAT.

De son côté, le conseil communautaire procédera à la suppression de la partie ACTIVITE au conseil du 16 octobre 2015.

Cette procédure a pour effet :

- De supprimer toutes les dispositions juridiques particulières à la ZAC
- De rétablir la part communale de la Taxe d'Aménagement

Vote : Unanimité

QUESTION DIVERSE

Convention de mise à disposition avec Clermont Communauté

M. Le Maire explique que la commune d'AULNAT a une convention de mise à disposition des services entre la Communauté d'Agglomération Clermontoise et la ville d'AULNAT pour l'entretien des abords de la médiathèque et la surveillance des voies communautaires.

Il est nécessaire de proroger cette convention d'un an, dans les conditions actuelles, pendant la période de mise en œuvre du schéma de mutualisation.

Vote : Unanimité

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. Le Maire donne la parole à M. Mathieu qui, au nom de ses collègues élus, propose que le Conseil Municipal d'Aulnat prenne une motion de soutien aux salariés de l'entreprise A.C.C., actuellement en difficulté.

Les Elus échangent sur les conséquences humaines qu'aurait la fermeture, sur l'impact économique pour l'agglomération, et sur la destruction des savoir-faire détenus par les salariés de cette entreprise.

Le Conseil Municipal retient le principe d'une motion, dont M. Mathieu supervisera la rédaction.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15